

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Soutien aux hôpitaux de proximité sur le territoire départemental : Tarascon, Salon et Arles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance, Santé, Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les centres hospitaliers publics de proximité sont à l'heure actuelle en très grande difficulté pour porter les projets sanitaires et d'aménagement répondant aux besoins de santé et d'accueil des patients de notre territoire.

Le Département s'est mobilisé fortement depuis trois ans pour soutenir de nombreux projets notamment la rénovation des services d'urgences sur une grande partie du territoire provençal. Cette aide est toujours déterminante pour l'aboutissement de ces projets.

Il est donc proposé de continuer à soutenir les projets afférents à l'accueil, la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients des hôpitaux de proximité suivants :

➤ Centre hospitalier des Portes de Camargue à Tarascon

Après l'aile sud récemment inaugurée, l'établissement porte le projet de rénovation de son aile nord qui permettra la modernisation de l'accueil en chambre de patients en situation d'état végétatif et des personnes, notamment âgées, prises en charge au service de soins et de rééducation fonctionnelle de proximité.

Le cofinancement est porté par l'hôpital et l'agence régionale de santé (ARS).

Le soutien demandé au Département est de 1 000 000 € pour un coût total de rénovation estimé à 4 350 000 €TTC dont 1 837 000 €pour l'aile nord.

➤ Centre hospitalier de Salon-de-Provence

Cet établissement porte le projet de transfert de l'unité de chirurgie ambulatoire et la rénovation de locaux pour la création d'un hôpital de jour principalement à destination des patients atteints de cancer suivis à l'assistance publique – hôpitaux de Marseille ou à l'institut Paoli Calmettes.

La mise en conformité, l'aménagement de l'espace et l'amélioration des services permettra notamment de proposer des séances de chimiothérapie sécurisées et conformes aux attentes des patients du pays salonais (confort, intimité, soins de support...) au plus proche de leur domicile en gardant la supervision médicale de grands centres de référence.

Le cofinancement est porté par le centre hospitalier de Salon-de-Provence.

Le soutien demandé au Département est de 680 000 € pour un coût total minimum estimé à 962 000 €TTC.

➤ Centre hospitalier d'Arles

Cet établissement porte deux projets :

- La création d'une salle d'accouchement physiologique dite « salle nature » au sein de sa maternité. Ces salles répondant à une demande forte des parturientes, permettent de proposer à la demande un suivi du travail dans des conditions moins médicalisées et un accueil de l'enfant par les parents plus personnalisé mais toujours en lien avec une sage-femme. Son intégration au sein de la maternité permet aussi, le cas échéant, de transférer la parturiente vers une salle plus médicalisée si nécessaire au cours de l'évolution du travail.
- La création d'un véritable centre médico-sportif avec parcours de santé au sein de l'hôpital qui bénéficie d'une large pinède. Ce centre médico-sportif complété des derniers équipements (cryothérapie portable) sera accessible à la fois aux patients suivis en orthopédie (prévention secondaire) mais aussi aux autres patients accueillis en services de médecine (notamment gérontologie et psychiatrie) ainsi qu'aux patients externes notamment en matière de prévention primaire et de renforcement musculaire. L'hôpital d'Arles va s'engager pour cela dans un plan de formation et de qualification adapté de ses équipes soignantes et intervenantes notamment en rééducation fonctionnelle et médecine du sport. Ce dispositif est tout à fait dans l'axe de la politique volontaire de soutien au sport santé mise en œuvre par notre Département.

Les cofinancements sont portés par le centre hospitalier d'Arles

Le soutien demandé au Département est de 263 958 euros, soit 72 000 euros pour la salle d'accouchement physiologique (coût total estimé : 89 998 €TTC) et 191 958 euros pour le centre médico-sportif (coût total estimé : 239 949 €TTC).

L'ensemble des subventions proposées pour ces trois hôpitaux publics de proximité est de 1 943 958 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL